**PROCES-VERBAL**

REUNION DU 29 JUIN 2015

Le 29 juin 2015 à 9h30, à l’Hôtel de Région, s’est réunie l’Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) de Provence-Alpes-Côte d’Azur sur convocation du Président de Région, Michel VAUZELLE et de la Présidente de l’AGORA, Elsa DI MEO.

La Présidente Elsa DI MEO assure l’ouverture de cette assemblée et introduit la séance. Madame DI MEO souligne la volonté affichée de la Région de poursuivre la démarche du SOURSE en en indiquant notamment l’inscription au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et rappelle l’objectif pour l’AGORA de construire le programme opérationnel régional pour la mise en œuvre du SOURSE.

Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, Monsieur Thierry QUEFFELEC, prononce une allocution d’ouverture pour confirmer l’appui de l’Etat à la mise en œuvre de l’AGORA et rappeler la riche actualité dans laquelle les travaux de l’AGORA s’inscrivent avec le chantier du SDAGE et du PGRI, la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI, les travaux de préparation de la loi NOTRe et la naissance de l’Agence Française pour la Biodiversité, nouvel acteur de la politique de l’eau et de la biodiversité.

Le quorum étant atteint (52 membres présents), l’assemblée peut délibérer valablement.

La Présidente rappelle l’ordre du jour :

* Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 8 décembre 2014
* Points d’information ne donnant pas lieu à délibération :
	+ Présentation des stratégies régionales en déclinaison du SOURSE
	+ La réforme territoriale et l’évolution législative en cours
	+ Lancement de diverses études
* Signatures officielles :
	+ Convention entre la Région et le BRGM
	+ Convention entre la Société du Canal de Provence et le BRGM

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014

La Présidente demande si le procès-verbal de la séance du 8 décembre appelle des remarques. Aucune remarque n’étant formulée, la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014 qui est approuvé à l’unanimité par la **délibération 15-01**.

Présentation des stratégies régionales en déclinaison du SOURSE

**La stratégie régionale d’hydraulique agricole**

Introduction par Claude ROSSIGNOL, Président de la Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte-d'Azur et présentation par Noël PITON, chargé de mission à la Chambre régionale d’agriculture.

Suite à la présentation, Monsieur ROSSIGNOL rappelle que la démarche de la stratégie régionale d’hydraulique agricole est partenariale et ascendante, calquée sur celle du SOURSE. Il ajoute que la perte massive de surfaces irriguées fait du maintien du potentiel irrigable régional un enjeu majeur reposant, entre autre, sur la capacité des associations syndicales de propriétaires à agir. Le projet de création d’un pôle de compétence pour l’appui à ces structures est donc, selon lui, un dossier prioritaire.

**La stratégie régionale sur les eaux souterraines**

Présentation par Claire ARNAL, BRGM et Christel FRANCART, chargée de mission au Service eau et milieux aquatiques de la Région.

Suite à la présentation, Monsieur Patrick LANDAIS, Directeur scientifique du BRGM, conclue sur l’exemplarité du partenariat entre la Région et le BRGM et sur l’importance de la capitalisation de la connaissance sur les eaux souterraines que va permettre la convention que la Région et le BRGM s’apprêtent à signer.

La réforme territoriale et l’évolution législative en cours

**Quels impacts sur la gouvernance et l’action publique dans le domaine de l’eau ?**

Monsieur GUY MOUREAU, Président de la commission thématique n°1 relative « aux gouvernances locales et à l’aménagement des territoires », rappelle les ambitions de cette commission et souligne le fait que le débat sur les évolutions législatives s’inscrit dans les travaux de la commission, avec notamment un focus sur les enjeux liés à la nouvelle compétence GEMAPI.

Présentation de la réforme territoriale par Robert GENTILI, chargé de mission au Service eau et milieux aquatiques de la Région : loi MAPTAM, loi NOTRe.

Madame DI MEO conclue cette présentation en proposant qu’une réflexion soit menée sur l’établissement d’un « Dire AGORA » qui reprendrait les points suivants :

* Le besoin de pérennisation de l’AGORA
* La défense du bassin versant comme périmètre de gestion de l’eau
* La promotion des démarches ascendantes
* Imaginer et construire à l’échelle locale les mutualisations nécessaires
* Un point de vigilance par rapport à la co-responsabilité des collectivités territoriales que la Loi NOTRe pourrait établire.

Les échanges qui s’ensuivent font ressortir les points suivants :

* Que la création de la compétence GEMAPI vient affirmer la cohérence de la gestion intégrée par bassin versant que la Région PACA a revendiquée par le passé.
* Que certains petits bassins versants sont aujourd’hui encore « orphelins » de structure de gestion et que très peu de temps est laissé à ces territoires pour s’organiser face à cette nouvelle compétence.
* Qu’il faudra effectivement, sur certains territoires, le temps de la construction de la bonne taille de structures de gestion de façon à ce qu’elles aient la capacité financière et technique d’agir pour mettre en œuvre intégralement la GEMAPI.
* Que l’action de l’Etat est attendue pour l’accompagnement des territoires dans la mise en place de la GEMAPI et que la Région sera partenaire de ces actions.
* Que l’EPTB existant sur le territoire régional a un rôle majeur à jouer dans la réflexion et la mise en œuvre de la GEMAPI.
* Que le rôle et l’implication des grandes collectivités telles que la Région et les Départements dépendront des lois qui seront votées (loi NOTRe, Loi Biodiversité), notamment au regard des futures possibilités de soutien et de participation financière de ces institutions aux structures de gestion.
* Que reste en suspens la question du portage des compétences hors GEMAPI telles que la gestion quantitative, la lutte contre les pollutions, etc.

Il est par ailleurs demandé que soit ajoutés dans le futur « Dire AGORA » :

* les notions de solidarité et de création de valeur afin que soit recherché un modèle économique permettant aux petites structures de s’organiser sur la capacité à faire ;
* la place du citoyen dans les politiques publiques et le besoin de participation du citoyen.

Points d’information

**Lancement de l’étude des usages de l’eau du système Durance-Verdon par le SMAVD, établissement public territorial du bassin de la Durance**

Monsieur Jacques ESPITALIER, Président de la commission thématique n°2 relative « aux spécificités régionales et aux solidarités », rappelle la complexité du système Durance-Verdon et donc la nécessité d’en comprendre les mécanismes de gestion, étant donné par ailleurs, les nombreux usages de l’eau qui y existent.

Présentation de l’étude par Philippe PICON, SMAVD.

Suite à la présentation, Monsieur ESPITALIER conclue sur le besoin d’implication des gestionnaires qui sera gage de réussite des projets. Il rappelle par ailleurs que les statuts du Parc naturel régional du Verdon seront modifiés pour intégrer la compétence du grand cycle de l’eau et que l’expérience du SAGE Verdon viendra alimenter l’élaboration du SAGE Durance.

**Lancement du Plan régional d’adaptation au changement climatique : partenariat avec le GREC PACA**.

Monsieur Louis MICHEL, Président de la commission thématique n°3 relative « aux stratégies d’adaptation et à la prospective » introduit ce point en rappelant que la croissance démographique et l’évolution des consommations d’eau dans un contexte de changement climatique avéré rendent nécessaire l’élaboration d’un plan régional d’adaptation au changement climatique (PRACC).

Présentation des attendus du PRACC par Christel FRANCART, chargée de mission au Service eau et milieux aquatiques de la Région et Marie LOOTVOET, animatrice du GREC PACA.

Madame Annick DELHAYE, Vice-Présidente de la Région, déléguée à l’environnement, rappelle que le GREC-PACA est né du souhait de rapprocher la communauté scientifique des gestionnaires et des décideurs afin d’aider ces derniers à mieux appréhender les enjeux du climat et du changement climatique.

Monsieur André CHANZY, INRA – GREC PACA, précise que l’objectif de modélisation du changement climatique et des moyens d’adaptation, ne se fera qu’avec l’aide et l’implication des territoires pour alimenter l’implémentation des modèles. Le groupe Eau du GREC a été mis en place avec des gestionnaires locaux pour répondre, entre autre, à la question du devenir des ressources et de leur qualité biologique dans un contexte d’augmentation des températures. Le travail qui sera mené concernera des échelles de temps longues : prospective à 2030/50 mais également 2070/2100.

L’ensemble des sujets à l’ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 12h20.

 La Présidente

 Signé Elsa DI MEO

